

*Impôt sur le revenu—Loi*

**Une voix:** Et vous y croyez?

**M. Broadbent:** Un député libéral de l'arrière-ban prétend qu'il n'en croit pas un mot ou tout au moins il semble que quelqu'un n'y croit pas. Je lui demanderais de vérifier auprès du ministre des Finances s'il peut obtenir une étude de ce ministère qui n'a pas encore été publiée, et qui montre que la proposition de M. Parizeau est juste alors que la proposition du gouvernement fédéral du point de vue des emplois qui seront ainsi créés, ne l'est pas.

Je pense avoir répondu à la question que je suis sur le point de soulever dans mon discours. Si ce que fait le gouvernement du Québec relève de sa compétence constitutionnelle et s'il soutient que la taxe de vente provinciale dans le domaine des taxes de vente relève exclusivement de la prérogative de la province et que la province devrait donc avoir le droit de décider si la taxe s'applique aux chaussures—ou aux choux tant qu'à y être—le gouvernement du Québec a parfaitement raison dans le cadre fédéral. Et sous un angle pragmatique, si le gouvernement du Québec en arrive à la conclusion pratique qu'il peut créer davantage d'emplois dans son propre domaine en supprimant la taxe dans les secteurs de son choix, je me demande bien ce qu'il peut vraiment y avoir de mal à accepter l'idée du gouvernement du Québec et à se montrer aussi conciliant à l'égard du gouvernement de la province de Québec, des partis de l'opposition au Québec et de la population du Québec que le gouvernement fédéral l'a fait à l'égard de tout autre Canadien.

**Des voix:** Bravo!

● (1542)

**M. Broadbent:** Au fait, la province de Québec aurait même pu demander à obtenir autant que la région atlantique. Elle n'a même pas soulevée la question. Normalement, dans les projets du ministère de l'Expansion économique régionale, dans les programmes d'aide financière à l'industrie et dans toute une série de programmes de paiements de transfert, la province de Québec a reçu non seulement exactement ce qu'ont obtenu les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, mais plus, pour les raisons évidentes que, dans la province de Québec, le revenu par habitant est plus bas, le chômage est plus élevé, les avantages et possibilités humaines à ce point-ci de notre développement économique sont inférieurs à ce qu'il sont dans les provinces riches, et le Québec est normalement rattaché à la région atlantique. La province de Québec n'a donc pas, comme elle aurait pu légitimement le faire, demandé le même traitement spécial que la région atlantique a obtenu. Tout ce qu'elle veut, c'est obtenir les mêmes avantages que les gens de la Colombie-Britannique, les mêmes accommodements que les gens de la Saskatchewan, les mêmes droits que les gens de l'Ontario, et nous pensons qu'elle devrait l'obtenir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** J'aimerais citer certaines statistiques parce que le gouvernement prétend que la province de Québec cherchait essentiellement à créer des emplois au Québec à son seul avantage. Dans ma question au premier ministre au début de la séance, j'ai cité des déclarations qu'il avait faites. A maintes reprises au cours des dernières semaines, le ministre des Finances a dit la même chose. Ils ont parlé de «balkanisation» du Canada, et prétendu que c'est ce qui serait arrivé s'ils

avaient accepté la proposition du Québec. La proposition du Québec allait créer des emplois pour les Québécois seulement, à l'exclusion des autres Canadiens, disaient-ils. Cet argument est indéfendable. Le ministre des Finances et le premier ministre devraient admettre qu'il ne tient pas debout.

J'aimerais citer certaines statistiques de 1975 au sujet de l'effet de stimulation qu'aurait eu la proposition du Québec sur différentes parties du pays. Ces chiffres sont ceux de Statistique Canada et des industries eux-mêmes. La vérité dans tout cela c'est qu'en 1975, 54 p. 100 du marché de la chaussure au Québec était approvisionné par des importations étrangères et par là j'entends les importations ne provenant pas d'autres provinces mais bien d'autres pays. Sur le pourcentage restant 22 p. 100 était fabriqué par des producteurs québécois tandis que 23 p. 100 l'était par des producteurs ontariens. Bref, plus d'emplois seraient ainsi créés dans l'industrie de la chaussure en Ontario qu'au Québec.

Deuxièmement, si on prend le cas de l'ameublement et d'autres secteurs choisis par le gouvernement du Québec, que découvrez-t-on? Tout d'abord que si l'on considère la consommation québécoise en 1975 dans le secteur de l'ameublement, on constate que 12 p. 100 des ventes provenaient de producteurs étrangers mais que sur la part restante du marché, 30 p. 100 des meubles étaient fabriqués au Québec tandis que 44 p. 100 étaient fabriqués et devinez où, dans la province d'Ontario. Là encore, la proposition de M. Parizeau aura pour effet de créer plus d'emplois en Ontario qu'au Québec. Voici donc en quoi consiste la prétendu balkanisation!

Le troisième secteur—et nous n'avons pu obtenir qu'on établisse à des fins statistiques une distinction entre les vêtements et les textiles car les chiffres communiqués par Statistique Canada et l'industrie combinaient les deux—nous donnent les chiffres suivants pour 1975: 65 p. 100 du marché québécois était approvisionné par des importateurs étrangers; 24 p. 100 par des producteurs du Québec; et pour la première fois dans cette énumération, 14 p. 100 seulement par des producteurs ontariens. C'est le premier cas où davantage de fabricants auraient été aidés au Québec qu'en Ontario grâce à cette réduction sélective de la taxe.

A l'appui de sa thèse le gouvernement fédéral prétend que la province de Québec ne viserait qu'à satisfaire ses propres besoins, qu'à créer des emplois pour les Québécois seulement et qu'en se rendant à ses désirs, le gouvernement fédéral contribuerait à balkaniser le Canada. Nous estimons tout d'abord, que les provinces, qu'il s'agisse du Québec ou de toute autre, devraient avoir le droit de décider des secteurs où elles veulent appliquer leur taxe de vente.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Secundo, en faisant une analyse économique objective des conséquences de la proposition du gouvernement québécois on s'aperçoit que cette dernière ne présente pas un avantage disproportionné pour le Québec mais que les autres provinces et en particulier l'Ontario en profiteraient aussi. Donc j'estime en toute humilité que le premier ministre devrait reconnaître que la thèse du gouvernement ne résiste pas à l'épreuve des faits. Je me hâte de revenir maintenant à ce que je disais au début.